

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR**

SÉANCE DU 31 JANVIER 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-010

Objet : Versements des dotations de recherche 2023 aux tutelles.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2022-38 du Conseil Académique du 15 Décembre 2022 ;

Vu l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

Vu la proposition du Conseil Académique d'Université Côte d'Azur en date du 15 décembre 2022 ;

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu l'exposé de M. Noël DIMARCQ, Vice-président Recherche ;

Approuve le versement des dotations de recherche 2023 aux établissements (EPST) qui en assurent la gestion, selon le tableau joint à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **30**

Fait à Nice, le 31 janvier 2023

CLASSÉE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : **2023-010**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE : 6 février 2023
PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE : 6 février 2023

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :
En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire

UNIVERSITE CÔTE D'AZUR – SIREN 130 025 661
GRAND CHATEAU – 28 AVENUE VALROSE
BP 2135 – 06103 NICE CEDEX 2

DOTATIONS 2023 aux EPST

DS	EUR	Statut	Responsable	Intitulé	Dotation nette 2022	Dotation nette 2023	Mandat de Gestion
DS 2	SPECTRUM LIFE DS4H	UMR 7010	Guillaume HUYET	INPHYNI	323 444,00 €	317 680,00 €	CNRS DR 20
DS 2	SPECTRUM	UMR 7073	Phillippe BOUCAUD	CRHEA	17 000,00 €	11 980,00 €	CNRS DR 20
DS 3	SPECTRUM	UMR 7329	Marc SOSSON	GEOAZUR	164 836,00 €	159 470,00 €	CNRS DR 20
DS 5	LIFE	UMR 7275	Jean-Louis NAHON	IPMC	254 388,00 €	253 780,00 €	CNRS DR 20
DS 5	LIFE	UMR 7370	Laurent COUNILLON	LP2M	32 720,00 €	32 640,00 €	CNRS DR 20
DS 6	ODYSSEE CREATES	UMR 7264	Isabelle THERY	CEPAM	66 950,00 €	61 800,00 €	CNRS DR 20
DS 6	CREATES HEALTHY	UMR 7320	Fanny MEUNIER	BCL	62 100,00 €	57 100,00 €	CNRS DR 20
DS2	SPECTRUM	FR 2800	Thomas FRISCH	Wolfgang Doeblin	55 000,00 €	55 000,00 €	CNRS DR 20
Total CNRS DR 20					976 438,00 €	949 450,00 €	
DS 10	LIFE	UMR A 7254	Philippe CASTAGNONE	ISA	214 557,00 €	214 050,00 €	INRAE
Total INRAE					214 557,00 €	214 050,00 €	
DS 3	SPECTRUM	UMR 7250	Nelson CHRISTENSEN	ARTEMIS	13 400,00 €	13 370,00 €	OCA
DS 3	SPECTRUM DS4H	UMR 7293	Philippe STEE	LAGRANGE	155 654,00 €	150 300,00 €	OCA
Total OCA					169 054,00 €	163 670,00 €	
DS 2	SPECTRUM	UMI 3654	Alexia AUFFEVES	MajuLab	25 000,00 €	25 000,00 €	DR Paris Michel-Ange
Total CNRS Michel Ange					25 000,00 €	25 000,00 €	
Cargès	SPECTRUM	UMS820	Fabrice MORTESSAGNE	IESC	30 000,00 €	30 000,00 €	CNRS DR12
Total CNRS DR 12					30 000,00 €	30 000,00 €	
DS 6	CREATES	LIA	Vittorio PARISI	Arts Soci�t� et Mieux Etre	15 000,00 €	15 000,00 €	Villa Arson
Total Villa Arson					15 000,00 €	15 000,00 €	
TOTAL Tutelles 2023					1 430 049,00 €	1 397 170,00 €	

Signature(s) électronique(s) du présent document

La version originale de ce document est sous forme électronique, par conséquent les signatures ci-dessous doivent impérativement être vérifiées électroniquement à l'aide d'un logiciel adapté comme Adobe Acrobat Reader DC™. Si un message d'avertissement apparaît, la raison peut être liée à l'absence de confiance dans l'Autorité de Certification qui a délivré le certificat utilisé pour signer le document. Dans ce cas, cliquez sur « Détails du certificat » dans le « Panneau des signatures » et sélectionnez le certificat « Sunnystamp Root CA G2 » puis cliquez sur « Ajouter aux certificats approuvés » dans l'onglet « Approbation ». A noter que les logiciels de lecture de documents PDF en mode Web ou mobile n'affichent pas les détails relatifs aux signatures électroniques. Pour toute question, merci de nous écrire à l'adresse support@lex-persona.com.

Digital signature(s) of this document

The original version of this document is in electronic form, so the signatures below must always be verified electronically using appropriate software such as Adobe Acrobat Reader DC™. If a warning message appears, the reason may be the absence of trust in the Certificate Authority which issued the certificate used to sign the document. In this case, click on "Certificate Details" in the "Signatures panel" and select the "Sunnystamp Root CA G2" certificate then click on "Add to approved certificates" on the "Approval" tab. Note that PDF reading software in web or mobile mode does not display the details of the digital signatures. If you have any questions, please write to us at support@lex-persona.com.